

Comment l'utiliser ?

Le chéquier pourra être utilisé chez les partenaires du Conseil départemental jusqu'au 16 juin 2025.

Il suffit de présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille) et un chèque PASSCANTAL comme moyen de paiement de l'activité et de compléter le règlement.

Exemple :
Une journée en centre de loisirs est facturée à la famille 18€. La famille peut régler avec 3 chèques «accueil de loisirs et séjours» de 5€ et compléter son paiement de 3€ en espèces ou avec un chèque bancaire.



Vous pouvez cumuler les chèques PASSCANTAL :

Cumulez les chèques de 18€ et 5€ pour une cotisation annuelle, une licence, un abonnement, un stage dans le domaine sportif ou culturel.

Ces chèques sont également cumulables avec les chèques activités saisonnières, dans le cadre d'un stage, sous réserve que l'activité ait lieu du 17 juin 2024 au 15 septembre 2024 ou du 14 décembre 2024 au 31 mars 2025.

Le chèque activités sportives ou culturelles ou de loisirs de 5€ n'est pas cumulable, s'il s'agit d'une entrée dans une structure proposant une activité dite de loisirs (ex : parcs d'attraction, structures gonflables, aquapark, espace game...).

Où utiliser les chèques ?

Les partenaires, clubs, associations, centres de loisirs... sont répertoriés dans le guide qui est disponible sur www.cantal.fr. Le guide des partenaires est régulièrement mis à jour sur le site.



Renseignements complémentaires :

04 71 46 21 03

www.cantal.fr

EN RÉSUMÉ

Commandez et payez votre chéquier en ligne sur cantal.fr

ou alors :

Récupérez

Le bon de commande PASSCANTAL

Justifiez et réglez

Pièce d'identité, justificatif de résidence principale + règlement de 8€

Envoyez ou déposez

au Conseil départemental du Cantal

Recevez

sous 15 jours votre chéquier PASSCANTAL

cantal
auvergne

Ne pas jeter sur la voie publique.



NOUVEAU CHÉQUIER

**8€ = 100€
AVEC ENCORE + DE SPORT !
POUR LES 3-17 ANS**

Sport | Culture

Sport | Culture | Loisirs

Cinéma

Livre | Musique

Activités saisonnières

Ski Alpin

Accueils de loisirs | Séjours

Chaque jour à vos côtés

cantal
MON DÉPARTEMENT



Pourquoi commander le chéquier activités PASSCANTAL ?

- Faciliter l'accès des jeunes cantaliens aux activités culturelles, sportives et de loisirs.
- Faire connaître et renforcer la fréquentation des structures cantaliennes.
- Permettre aux jeunes de fréquenter des accueils de loisirs ou encore de participer à des séjours.

A qui s'adresse le chéquier activités

Le chéquier activités PASSCANTAL est destiné à tous les jeunes cantaliens âgés de 3 à 17 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2021). Soit environ 20 000 jeunes.

Composition du chéquier activités

1 chèque activités sportives ou culturelles pour une adhésion, un abonnement ou un stage	18€
1 chèque activités sportives (dont UNSS) ou culturelles pour de la découverte, des entrées, des spectacles	5€
1 chèque activités sportives, culturelles ou loisirs pour de la découverte, des entrées, des spectacles	5€
2 chèques cinéma	3€
2 chèques achat de livres ou partitions de musique	4,5€
2 chèques activités saisonnières estivales ou hivernales (à utiliser du 17 juin 2024 au 15 septembre 2024 : activités estivales, ou du 14 décembre 2024 au 31 mars 2025 : activités hivernales)	8€
2 chèques « Ski Alpin »	8€
5 chèques accueils de loisirs et séjours	5€

Soit **16 chèques** d'une valeur totale de **100€**

Comment obtenir le chéquier ?

Commandez et payez votre chéquier en ligne sur cantal.fr



ou alors :

En fournissant à partir du 21 mai 2024 et jusqu'au 30 avril 2025 :

1 UN BON DE COMMANDE

disponible au Conseil départemental, auprès des Mairies, Communautés de Communes, Points Information Jeunesse, Centres sociaux, écoles, collèges ou lycées, ou sur le site cantal.fr

2 UN JUSTIFICATIF D'ÂGE

(carte d'identité, livret de famille ou passeport) s'il s'agit d'une 1^{ère} demande.

+ UN JUSTIFICATIF DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LE DÉPARTEMENT

des représentants légaux (feuille d'imposition, facture d'électricité), s'il s'agit d'une 1^{ère} demande ou d'un déménagement.

3 8^e SOUS FORME DE CHÈQUE

(libellé à l'ordre du Régisseur du PASSCANTAL) ou en espèces (règlement au Conseil départemental)

4 ENVOYEZ OU DÉPOSEZ LE TOUT

Au Conseil départemental Guichet Unique Jeunesse 28, Avenue Gambetta 15015 AURILLAC Cedex

5 15 jours plus tard, le chéquier personnalisé arrivera chez vous !